



Compte-rendu de la séance du Conseil municipal du vendredi 29 mars 2019

Date de convocation du Conseil municipal : 21/03/2019

L'an deux mille dix-neuf, le 29 mars, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Leyment, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Mme Marilyn BOTTEX, Maire.

Présents : Mmes M. BOTTEX, L. BEAU-GUYAT, E. PANAYE ; Messieurs, N. BARBERIE, P. BEAU, Y. RIGAUD, J. GROS, M. MONFLIER, E. VIOLLET.

Absents excusés : M-L MUNOZ (a donné procuration à Nicolas BARBERIE), S. SIBERT, J. MARTRA

Absents : D. REYMOND, E. CHARAVIT.

M. Nicolas Barberie est nommé secrétaire de séance

Approbation du compte de gestion du budget principal 2018

Le Conseil municipal déclare que le compte de gestion « principal » dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et l'adopte à l'unanimité.

Approbation du compte de gestion du budget 2018 « Eau et assainissement »

Le Conseil municipal déclare que le compte de gestion « Eau et Assainissement » dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et l'adopte à l'unanimité.

Approbation du compte administratif 2018 du budget principal :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2017	Part à L'investissement Exercice 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture 2018
INVESTISSEMENT	436 227.45		- 262 977.97	173 249.48
FONCTIONNEMENT	128 131.99	70 000	67 320.99	125 452.98
TOTAL	564 359.44	70 000	-195 656.98	298 702.46

Le Conseil municipal vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Approbation du compte administratif du budget « eau et assainissement »

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2017	Part à l'investissement Exercice 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture 2018
INVESTISSEMENT	82 605.54	0	3 363.96	85 969.50
FONCTIONNEMENT	826.65	0	- 1 222.10	-395.45

Mme le Maire présente le budget 2019 par chapitre pour la section fonctionnement et par opération pour la section investissement.

Pour le budget de fonctionnement, un excédent de 30 452.98 € est reporté de l'exercice antérieur. Le total des dépenses (993 483 €) est égal au total des recettes (993 483 €).

Pour le budget d'investissement, l'état des restes à réaliser de l'exercice antérieur présent pour un solde néant pour les dépenses ainsi que pour les recettes.

Le solde d'investissement reporté présente un solde positif des recettes, à savoir 173 249.48 €. Le total des dépenses (411 945 €) est égal à celui des recettes (411 945€).

Le budget communal s'équilibre en dépenses aussi bien qu'en recettes à la somme de 1 405 428 €

Le Conseil Municipal, après avoir ouï Mme le Maire, à l'unanimité des membres présents

APPROUVE le présent budget communal 2019

Vote du budget eau et assainissement 2019

Mme le Maire présente le budget 2019 par chapitre pour la section fonctionnement et par opération pour la section investissement.

Pour le budget de d'exploitation, un déficit de 395.45 € est reporté de l'exercice antérieur. Le total des dépenses (64 187 €) est égal au total des recettes (64 187€).

Le solde d'investissement reporté présente un solde positif des recettes, à savoir 85 969.50 €. Le total des dépenses (96 700 €) est égal à celui des recettes (96 700 €).

Le budget communal s'équilibre en dépenses aussi bien qu'en recettes à la somme de 160 887 €

Le Conseil Municipal, après avoir ouï Mme le Maire, à l'unanimité des membres présents

APPROUVE le présent budget eau et assainissement 2019.

Vote des taux d'imposition

Madame Le Maire soumet au Conseil Municipal, conformément aux articles L 2121-29 et L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et aux articles 1636B sexies et 1636b septies du Code général des Impôts la proposition des taux communaux 2018 à appliquer aux bases imposables notifiées et lui demande de les accepter ou de les modifier. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de ne pas augmenter les taxes de 2018 et de fixer pour 2019 les taux d'imposition suivants :

- Taxe d'habitation = 13.26 %
- Foncier Bâti = 13.42 %
- Foncier Non Bâti = 56.66 %

Créance éteinte

Le Conseil municipal vote une annulation de créances d'un montant de 237.50 sur un dossier datant de 2010.

Eclairage public chemin des Carrières

Depuis la construction de deux propriétés, Chemin des Carrières, et afin d'apporter confort et sécurité sur cette voie, la commune a demandé un devis à L'entreprise BABOLAT pour la fourniture et la pose de deux lampadaires. Le Conseil municipal porte son choix sur un éclairage à led s'élevant à 4548.00€ HT.

Travaux rue de la Vieille Fontaine

Madame le Maire présente à l'assemblée le devis de l'étude du Cabinet ARCHIGRAPH pour le réaménagement de la rue de la vieille fontaine (réseaux, trottoirs, lignes aériennes, signalisation). Ce devis s'élève à 6007.20€. Le Conseil municipal valide le devis.

Demande de subvention à la la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain (CCPA)

Dans le cadre du Projet HAISSOR, centre village, rue de la Gare, le Conseil municipal valide la demande de subvention à la CCPA. Cette subvention s'élèverait à 50% du coût de la construction du commerce.

Transfert de compétences à la CCPA de la gestion de l'eau et de l'assainissement

Depuis l'adoption de la loi sur le transfert de compétence de la gestion de l'eau et de l'assainissement des communes aux communautés de communes en 2026, le Conseil municipal vote à l'unanimité le maintien de cette compétence au niveau communal jusqu'en 2026.

Travaux du cimetière communal

Les travaux de rénovation du Cimetière ayant été interrompus en raison de la liquidation judiciaire de l'entreprise à qui la commune les avait commandés, le Conseil municipal étudie le nouvel appel d'offre pour le choix de l'entrepreneur qui devra terminer le chantier. La Société MENAND est retenue à l'unanimité par le Conseil municipal. Les travaux s'élèvent à 38 143€ HT.

Voirie communale

Madame le Maire soumet au Conseil municipal les devis de l'entreprise PASSAQUET pour la réfection :

du chemin du Château : 11 887.20€ HT

et la place de la Mairie : 16 175.00€ HT

le Conseil municipal valide ces devis.

Subvention DDEN

Madame le Maire présente le courrier du Délégué départemental de l'Education nationale (DDEN), en charge de l'écoute et de la médiation entre l'école primaire, les parents et la mairie. Il sollicite la mairie afin d'obtenir une subvention pour le financement de l'assemblée générale des délégués. Le Conseil municipal, vote le refus de la subvention à la majorité.

Remboursement de l'achat du vidéoprojecteur à Madame le Maire

Madame le Maire explique que le vidéoprojecteur de l'école ne fonctionnant plus, elle a pu en commander un sur Internet à un prix intéressant soit 74,99€. Elle demande au Conseil municipal de bien vouloir lui rembourser l'achat de cet appareil qu'elle a du payer sur son compte. Le Conseil municipal accepte le remboursement.

Révision allégée du Plan Local d'urbanisme

Madame le maire rappelle qu'une enquête publique s'est déroulée en mairie. Elle rappelle que ce projet prévoit la modification du règlement afin d'autoriser les activités de recyclage de déchets inertes ainsi que les installations classées pour l'environnement (ICPE) liées aux activités de

réhabilitation d'anciennes carrières dans la zone Nc. Elle explique que la concertation n'ayant donné lieu à aucune observation, le Conseil municipal peut maintenant arrêter le projet de révision allégée. Le Conseil municipal valide cette décision à l'unanimité.

Mise en place d'un réseau d'assistantes maternelles (RAM)

Madame le Maire explique avoir été sollicitée par les assistantes maternelles afin d'adhérer au relais d'assistantes maternelles itinérant à partir de janvier 2020. Ce dispositif qui coûterait 5000€ par an à la commune, permet aux assistantes maternelles de se réunir avec les enfants dans une salle communale où les organisatrices du réseau apportent différents matériels éducatifs et d'information destinés à tous les acteurs de l'éducation (parents, assistantes et enfants). Le montant de l'adhésion s'élèverait à 15€ par an pour les parents des enfants en garde et les assistantes maternelles. Le Conseil municipal valide cette adhésion et propose que la salle de la mairie soit mise à disposition du RAM.

Echange de terrain municipal avec la SCI ROLDA représentée par Madame Béatrix BORDET.

Le Maire explique au Conseil municipal que la SCI RODA a demandé à la commune de bien vouloir échanger une parcelle de terrain lui appartenant, enclavée sur une parcelle communale utilisée pour des parkings (rue de la Cime) contre une autre parcelle (d'une surface de deux stationnements) située au nord de la même parcelle communale. Cet échange est rendu nécessaire par la vente de la maison de la SCI ROLDA et de l'accès au stationnement de ses futurs propriétaires. Le Conseil municipal valide à l'unanimité cet échange.

Questions diverses :

Prochaine réunion des associations communales : vendredi 12 avril à 19h30

Préparation de la réunion de la commission de contrôle des listes électorales pour les élections européennes du 26 mai 2019 (la commission devra se réunir entre le jeudi 2 mai et le dimanche 5 mai).

La séance est levée à 21h45

Le Maire
M. BOTTEX

